

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1903)
Heft: 3

Artikel: Les travaux manuels dans les classes primaires de garçons
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-241220>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

- a) le développement intellectuel et moral de la jeunesse suisse.
- b) l'enseignement donné dans nos écoles primaires. Eventuellement, quelles modifications pourrait-on apporter à leur organisation ?

A l'unanimité, l'Assemblée nomme rapporteur M. F. Lagotala, qui accepte.

M^{lle} Willy, absente, est nommée pour rapporter sur la deuxième question :

« *L'Ecole primaire actuelle donne-t-elle à la jeune fille une éducation en rapport avec les exigences de la vie ? Comment cette éducation pourrait-elle être complétée avantageusement ?*

3^o Les travaux manuels dans les classes primaires de garçons.

M. le Président fait un bref historique de la question.

Le travail manuel avait été introduit dans les écoles de Suède à partir de 1870. En 1877, on comptait dans ce pays 80 écoles donnant cet enseignement. Le Congrès pédagogique de la Suisse romande, qui se tint à Genève en 1884, discuta la question suivante qui, selon l'usage, avait été mise à l'étude dans les diverses sections :

« *Quelle est la mission de l'école primaire en vue de mieux préparer l'élève à sa profession future ? Est-il en particulier possible d'introduire les travaux manuels dans les programmes ? En cas d'affirmative, quel doit être le plan de ce nouvel enseignement et par qui sera-t-il donné ?*

Le rapport général sur cette question, présenté par M. Aimé Bouvier, alors secrétaire du Département de l'Instruction publique, formulait les conclusions suivantes :

I. — L'instruction primaire a pour mission, moins de donner des connaissances que de travailler au développement harmonique de toutes les facultés de l'enfant, de manière à l'armer le mieux possible pour le combat de la vie.

II. — L'éducation des aptitudes physiques ne saurait être séparée du développement intellectuel et moral. A ce titre, elle fait partie intégrante du programme de l'école primaire.

III. — Les travaux manuels doivent être organisés de sorte qu'ils constituent une culture générale des aptitudes physiques de l'enfant.

IV. — Aucune considération d'ordre secondaire ne saurait s'opposer à l'introduction des travaux manuels dans les écoles. Cette

introduction est d'une urgente nécessité par suite de la situation économique dans laquelle se trouvent aujourd'hui les classes travailleuses.

V. — Ces travaux consisteront, pour les degrés inférieurs, dans le développement des occupations indiquées par la méthode Froebel, et pour les degrés supérieurs, dans l'étude et dans le maniement des outils les plus usuels.

L'enseignement manuel devra autant que possible se plier aux habitudes et aux besoins locaux. A la campagne en particulier, il devra avoir une tendance agricole.

VI. — Il est désirable que l'éducation manuelle des jeunes filles fasse l'objet d'une étude spéciale.

VII. — A tous égards, il convient que ce soient les instituteurs qui dirigent les travaux manuels.

Ces conclusions provoquèrent une controverse nourrie et parfois assez vive, relativement aux détails d'application de la réforme proposée ; mais quant au fond, c'est-à-dire à l'introduction du travail manuel à l'école primaire, il n'y eut pas d'opposition formelle.

La loi genevoise de 1886 fit une place au nouvel enseignement en stipulant que les travaux manuels seraient introduits dans le programme des écoles primaires au fur et à mesure que cela serait reconnu possible par le Conseil d'Etat.

Le premier cours de travaux manuels en Suisse romande eut lieu à Fribourg. Notre regretté collègue L. Gilliéron le suivit et se lança avec enthousiasme dans la nouvelle voie. On sait le reste. Après avoir eu 6 heures par semaine, puis 4 heures, l'entrain diminuant de plus en plus, le travail manuel en arriva aux 2 heures actuelles. La situation paraît telle que le Département accepterait probablement sans difficulté la suppression de cette branche. Mais on a le devoir de se demander si, aujourd'hui que les frais de premier établissement sont faits, que nous possédons ateliers et matériel, que les maîtres ont reçu la préparation nécessaire, l'on peut déclarer que tout cela n'est plus bon à rien et que, par conséquent, nos Autorités scolaires se sont entièrement trompées pendant 16 ans.

M. *Reymann* est opposé à la suppression. Le programme tel qu'il existait du temps de M. Gilliéron était plus intéressant que celui que nous avons maintenant. Les travaux manuels aident à l'enseignement de la géométrie et du dessin, mais la construction d'objets utiles ne doit pas être délaissée. Il con-

vient de supprimer le travail sur bois en ville, étant donné le trop grand nombre des élèves par classe.

M. Charvoz est partisan de la suppression des travaux manuels sur bois partout où le nombre des élèves est supérieur à quinze. A la campagne, les classes étant moins nombreuses et les enfants plus forts, il est possible de les maintenir. M. Charvoz préconise le maintien du cartonnage, en pensant que les objets construits ne doivent pas être couverts de papiers de couleur, ce qui cause une perte de temps et permet aux élèves de cacher leurs fautes.

M. Laготала, qui n'a pas enseigné lui-même cette branche, dit que les maîtres de la campagne sont en général partisans du maintien du travail sur bois. Il se demande si la suppression est bien urgente, si d'autres branches ne devraient pas disparaître auparavant.

M. A. Schmid pense que les travaux manuels sont utiles pour l'enseignement du dessin, de la géométrie, et même de la géographie, comme le montrent quelques indications qu'avait fournies à cet égard M. Grosгурin. Les élèves de la campagne plus aptes à travailler de leurs mains, en tirent grand profit. La France, l'Allemagne, les pays du Nord, loin de la restreindre, développent cette branche.

M^{me} Ballet explique que les travaux manuels se font, en Suède, en dehors de l'école; ce sont les élèves des classes gardiennes du soir qui reçoivent cet enseignement. On pourrait faire de même à Genève.

L'Assemblée adopte à l'unanimité la conclusion suivante :

« Il est désirable que le travail manuel soit maintenu au programme de l'école primaire genevoise. »

M. le Président demande à l'Assemblée de se prononcer au sujet du travail sur bois, qui ne se fait qu'en 6^e année.

M. Léon Favre estime que le travail sur bois donne de mauvais résultats, parce que nos élèves sont trop jeunes et trop faibles pour manier les outils. On perd aussi du temps par le fait du tracé des objets. Quant au cartonnage, il peut rendre de grands services à la géométrie et au dessin, mais il est préférable de ne pas décorer ou recouvrir les objets.

M. E. Martin voudrait la suppression du travail sur bois en ville et à la campagne. Il y a là une belle économie à réaliser. Le cartonnage suffit largement à tous les besoins.

MM. A. Schmid et Páquin savent que les habitants de la campagne tiennent à l'enseignement du travail sur bois. La suppression en ville est seule désirable.

M. Charvoz est partisan du maintien dans les classes peu nombreuses de la campagne. Il est facile de varier les objets et de donner à chaque enfant un travail adapté à ses forces et à ses aptitudes. On peut aussi donner simultanément du cartonnage et du travail sur bois.

M. Mégard cite le fait que des classes de la ville sont divisées pour les travaux manuels : une partie des élèves restent en classe sous la direction du maître et les autres vont à l'atelier sous la direction de l'ouvrier menuisier. On arrive ainsi à de fort beaux résultats, mais souvent les élèves n'ont que fort peu coopéré à la fabrication des objets.

M. Reymann se demande si l'on ne ferait pas bien de conserver l'enseignement des travaux manuels sur bois seulement dans les écoles secondaires rurales ; à quoi M. Lagotala répond qu'il s'agirait alors d'introduire et non de conserver,

M. E. Martin voudrait que seuls quelques élèves choisis prisent part à la leçon. Il faut arriver à des objets bien faits pour être utilisables ou bien tout supprimer.

M. le Président pense aussi que l'enfant doit avoir le sentiment d'avoir produit un travail bien fait et présentant une certaine utilité ; il est plus difficile d'atteindre ce résultat par le travail sur bois que par le cartonnage.

M. Páquin estime que la menuiserie intéresse davantage les enfants que le cartonnage. Même avec plusieurs degrés on peut arriver à de bons résultats en faisant travailler le bois aux grands, le carton aux moyens et en faisant écrire les petits pendant ce temps. Si l'on supprime le travail sur bois en ville, il faudrait en profiter pour doter les communes du matériel nécessaire.

La conclusion suivante est finalement votée :

« Le travail sur bois est à supprimer. Cependant le Département pourrait autoriser à donner cet enseignement les maîtres de la campagne qui lui en feraient la demande. »

La discussion s'engage ensuite au sujet du cartonnage.

M. G. Reymann fait observer que les objets construits en 4^e année, soit solides, géométriques et assemblages de coupes, n'aident pas à l'enseignement du dessin et de la géométrie

puisque l'étude de ces volumes ne se fait qu'en 5^e année. Il vaudrait mieux ne pas faire de simples solides, mais des objets utiles qui en fussent l'application.

Ces objets gagnent à être recouverts de papiers de couleur.

M. *Charvoz* n'estime pas que le maître ne doive construire que des solides géométriques. Toutefois, on peut faire, en carton gris, une belle série d'objets utiles, servant en même temps aux leçons de géométrie et de dessin. La construction des coupes est inutile ; loin de servir au tracé de la perspective, elle l'embrouille. Au lieu de recouvrir les objets avec des papiers coloriés, il est préférable de faire des décorations en relief.

La conclusion suivante est adoptée à l'unanimité :

« Les constructions en carton doivent être envisagées comme un auxiliaire de l'enseignement du dessin et de la géométrie, tout en aboutissant à des objets bien finis et offrant un certain intérêt pratique. »

On discute ensuite la question des ateliers.

M. *Léon Favre* estime que le cartonnage peut se donner dans la classe même, avec une table spéciale pour la préparation de la colle.

M. *A. Charvoz* trouve les pupitres *Mauchain* suffisants ; M. *Bæhm* fait observer que ce matériel n'existe pas partout.

La conclusion qui suit est adoptée à l'unanimité :

« Ce travail (cartonnage) peut se faire dans les salles d'étude pourvues de bancs à tablettes mobiles. »

M. *Reymann* ne pense pas que l'on puisse faire des travaux manuels dans les classes gardiennes ; les différences d'âge y sont trop grandes ; les petits sont très nombreux, la discipline est difficile.

Mme *Ballet* voit dans l'introduction des travaux manuels un encouragement donné aux parents à envoyer leurs enfants aux classes gardiennes qui, en réalité, devraient s'appeler « *classes supplémentaires* ». Il serait mieux d'occuper ainsi ces enfants que de les parquer littéralement comme on le fait maintenant.

M. *Dubois* est d'accord ; il faut occuper ces enfants. Il a voulu introduire l'enseignement de la gymnastique dans une classe gardienne, mais il s'est vu refuser l'usage du local

sous prétexte que « *cela usait le liège dont le parquet est recouvert* ».

M. le Président propose d'abandonner pour le moment la question, les classes gardiennes devant être portées à l'ordre du jour d'une de nos prochaines séances.

L'Assemblée vote une conclusion complémentaire, concernant la préparation des fonctionnaires :

« *L'enseignement des travaux manuels doit faire l'objet d'un cours donné aux stagiaires.* »

Voici, en résumé, les conclusions adoptées par l'Assemblée unanime :

« Il est désirable que le travail manuel soit maintenu au programme de l'école primaire genevoise.

Le travail sur bois est à supprimer. Cependant, le Département pourrait autoriser à donner cet enseignement les maîtres de la campagne qui lui en feraient la demande.

Les constructions en carton doivent être envisagées comme un auxiliaire de l'enseignement du dessin et de la géométrie, tout en aboutissant à des objets bien finis et offrant un certain intérêt pratique.

Ce travail peut se faire dans les salles d'études pourvues de bancs à tablettes mobiles.

L'enseignement des travaux manuels doit faire l'objet d'un cours donné aux stagiaires ».

4° Propositions individuelles

MM. Charvoz et Léon Favre se plaignent de la mauvaise qualité des compas fournis par le Département. Ils manquent de précision et deviennent rapidement inutilisables. De tels instruments ne permettent pas de satisfaire aux exigences du programme.

M^{me} Martin-Richard désirerait soumettre à la Société quelques idées sur l'éducation des enfants anormaux. L'Assemblée, consultée par M. le Président, appuie ce vœu ; la communication de M^{me} Martin-Richard figurera donc dans un prochain ordre du jour.

M. Léon Favre, au nom de plusieurs collègues, demande si le comité a pensé à la course annuelle.